

Césard Immobilier

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

NOS HONORAIRES TTC

TABLEAU A TITRE D'INFORMATION

A. VENTE : HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel - appartements en copropriété - parts SCI
 - ◆ jusqu'à 150 000 euros 10% TTC
 - ◆ sur la tranche > 150 000 euros 8% TTC
- Terrains à bâtir ou autres terrains 10% TTC
- Fonds de commerce - industrie, pas-de- porte, cession droit au bail
Sur le montant de la cession 10% TTC

B. LOCATION : HONORAIRES ETABLISSEMENT DU BAIL & ETAT DES LIEUX

Location d'habitation :

- ◆ Honoraires (frais de visites, constitution du dossier, rédaction bail) 5.00€/ M2
- ◆ Frais état des lieux 3.00€/ M2

Les frais seront partagés à part égale entre le locataire et le propriétaire soit 8.00€/M2 par chaque parties

Location professionnelle- sous location, location commerciaux et industriels gérance libre

10% sur le loyer triennal +TVA

MEDIATEUR :

M. Philippe TREMAIN

M.C.P 12, square Desnouettes 75015/ PARIS